

Appel à projets 2027

SFR Maison de la recherche

jeunes chercheur·ses

Préambule

L'une des missions de la SFR est de favoriser le développement de projets interdisciplinaires au sein de la communauté des 10 unités de la Maison de la recherche. L'organisation de séminaires constitue par ailleurs un élément essentiel dans la formation des jeunes chercheur·ses, susceptible de stimuler et de soutenir efficacement leur projet de thèse ou d'après-thèse. Le présent appel répond à ce double objectif.

Par jeunes chercheur·ses, on entend ici les **doctorant·es** des 10 unités de recherche de la Maison de la recherche **à jour de leur inscription doctorale** au moment du dépôt, ainsi que les docteur·es **sous contrat**, membres des unités de recherche de la Maison de la recherche, ayant soutenu leur thèse **depuis moins de quatre ans**.

Nature des projets

Le projet est porté par des jeunes chercheur·ses d'au moins **deux** unités de recherche différentes de la Maison de la recherche, qui sont les interlocuteurs pour sa réalisation. Il peut en outre associer des jeunes chercheur·ses d'autres unités de recherche, au sein ou à l'extérieur d'amU.

Le projet prendra la forme d'un **séminaire**, d'au **minimum 3 séances**, qui pourront être organisées **dès janvier 2027** et devront se terminer au plus tard le **30 novembre 2027**.

Contribution financière

En fonction du nombre de projets retenus, la SFR pourra contribuer à hauteur de **1 500 euros maximum** pour l'année civile 2027. Le **co-financement** par les unités de rattachement des porteur·ses du projet est encouragé mais non obligatoire.

L'équipe administrative de la Maison de la recherche se tient à disposition des porteur·ses pour le montage du budget.

Financements complémentaires possibles à l'issue des séminaires

À l'issue des séminaires, plusieurs financements complémentaires pourront être proposés pour l'année N+1 du séminaire, soit pour cet appel des dépenses intervenant en 2028 en relation avec le projet initial et relatives :

- au co-financement de la publication des travaux du séminaire. Les publications en accès ouvert seront privilégiées,
- à la traduction d'un article,
- au co-financement d'une journée d'étude en réponse à l'appel *manifestations scientifiques* de l'UFR ALLSH.

Devoir d'information

Les porteur·ses devront faire signer par les directrices et les directeurs de toutes les unités concernées la fiche projet à joindre au dossier.

Ils·elles s'engagent à les tenir régulièrement informé·es de l'avancement du projet.

En cas de financement par une ou plusieurs unités de la SFR, la signature de chaque direction d'unité devra également être apposée sur l'annexe budgétaire.

Présentation du projet

La candidature comprend :

- la fiche projet
- la présentation du projet
- l'annexe financière

Le présentation du projet comprendra les éléments suivants (liste non exhaustive) :

1. Le titre du séminaire, le nom des porteur·ses, leur unité de recherche, leur année de thèse ou de soutenance.
2. Un court CV (deux pages maximum) des porteur·ses.
3. Le nom d'un ou deux enseignant·es-chercheur·ses, membres de la Maison de la Recherche et habilité·es à diriger des recherches, qui seront les référent·es du séminaire, durant sa durée et pour une éventuelle publication l'année suivante.
4. L'argumentaire scientifique (une page), suivi d'une courte bibliographie.
5. Le calendrier des séances et le nom des participant·es (pressenti·es ou confirmé·es), avec leur affiliation. Il est important d'avoir obtenu un nombre maximal de confirmations en amont du dépôt du projet.
6. Le budget prévisionnel (maquette fournie). Le budget précisera si une participation des unités a été sollicitée, ou déjà obtenue. Il détaillera les frais prévus.

La candidature doit être obligatoirement assortie d'une fiche projet signée par la direction de chaque unité concernée et de l'annexe financière.

Les documents seront envoyés à Thierry Baldan (thierry.baldan@univ-amu.fr), responsable administratif de la Maison de la recherche, **mercredi 21 octobre à 16h** au plus tard pour diffusion aux membres du bureau puis du conseil de la SFR.

Auditions

Les porteur·ses seront invité·es à venir présenter leurs projets devant les membres du Conseil le **mercredi 18 novembre 2026 au matin**. Si vous déposez un projet, veillez donc à ce qu'au moins un·e porteur·se puisse être disponible à cette date. La présentation, qui sera suivie de questions, ne devra pas dépasser dix minutes et pourra comporter un powerpoint.

Critères pris en compte

- Cohérence, clarté, lisibilité, intérêt scientifique du projet, intérêt de la collaboration entre unités de la Maison de la recherche.
- Cohésion de l'équipe constituée, qui doit pleinement jouer le jeu d'un projet collectif, transversal, inter-unités, notamment par des réunions régulières
- Articulation du projet aux activités et projets des unités, des institutions culturelles, et/ou des associations ou initiatives de recherche, locales ou nationales, en rapport avec le projet
- Pertinence du budget.

Cahier des charges en cas de financement

En cas de financement, les participant·es s'engagent à :

- Ce qu'au moins une partie des séances se déroulent sur le campus ALLSH, 29 avenue Robert Schuman, et si la taille le permet, dans les locaux dont la SFR peut disposer pour ses manifestations (bâtiments T1 ou T2), sauf situation particulière, par exemple le cas de manifestations artistiques délocalisées.
- Désigner, en cas de format hybride, un ou une responsable chargé·e de la réalisation technique des transmissions et, le cas échéant, de leur enregistrement, au sein de l'équipe porteuse.
- Faire figurer le logo de la SFR et des unités engagées sur tous les supports de communication du séminaire (carnet de recherche, site internet, affiches, programmes, etc.) et sur les livrables directement issus des financements ;
- Fournir à la SFR les informations nécessaires à des fins de communication, notamment pour le site de la Maison de la recherche ;
- Remettre à la directrice de la SFR, à l'issue des activités prévues, un rapport d'activité ;
- Venir assister ou participer aux activités transversales de la SFR (Printemps, Grands séminaires, Assemblées générales, etc.)

Le séminaire pourra être comptabilisé dans le cadre des 100h de formation des doctorant·es, comme séminaire « entre plusieurs laboratoires ». Les attestations seront établies par les porteur·ses de projets. L'attestation d'organisation sera signée par la directrice de la SFR ; les attestations de présence seront signées par l'enseignant·e-chercheur·se référent·e indiqué·e lors du dépôt du projet.